



Document d'information

LE CANADA MET EN PLACE UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ DU BÉTAIL

L'identification des animaux est un élément fondamental du processus de traçabilité du bétail. La capacité d'identifier les animaux et de déterminer leur origine dans les situations d'urgence relatives à la santé animale ou à la salubrité des aliments est un facteur déterminant de la réussite de l'intervention et de l'efficacité de la protection de la santé humaine et animale.

Exigences à l'égard des éleveurs

On ne peut pas acheter d'étiquettes d'oreille à code à barres depuis 2006 et les stocks existants, le cas échéant, ne pourront pas être utilisés pour les animaux après le 1^{er} juillet 2010.

Les éleveurs ne doivent pas enlever les étiquettes actuelles à code à barres; ils doivent laisser l'étiquette à code à barres sur l'oreille de l'animal et doter celui-ci d'une étiquette d'identification par radiofréquence (IRF).

- Les éleveurs doivent établir une référence croisée entre la nouvelle étiquette IRF et l'étiquette d'oreille à code à barres existante dans le Système canadien de traçabilité du bétail (SCTB), afin de conserver les données de l'étiquette.
- Compte tenu de la référence croisée entre les données, les événements téléchargés vers l'amont par les éleveurs par rapport à l'étiquette et aux antécédents de l'animal ne seront pas perdus.

Pour obtenir de l'aide afin d'établir une référence croisée entre les étiquettes, les éleveurs peuvent communiquer avec l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB) au 1-877-909-BEEF (2333).

Rôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

L'ACIA doit veiller au respect des exigences liées à l'identification en vertu du *Règlement sur la santé des animaux*. Les personnes qui ne respectent pas les exigences s'exposent à des mesures disciplinaires, notamment des amendes ou des poursuites judiciaires.

En outre, l'ACIA mène des enquêtes relatives aux maladies aux fins suivantes :

- promouvoir des ressources animales sûres et durables;
- réduire les risques pour la santé du public associés à l'approvisionnement alimentaire et à la transmission de maladies animales aux humains.

Rôle de l'Agence canadienne d'identification du bétail

L'ACIB a été créée et établie par l'industrie et qui gère le SCTB. Il s'agit d'un système de traçage en amont qui fournit des renseignements utiles visant à contenir et à éradiquer les maladies animales. Fondée en 1998, l'ACIB administre le programme d'identification national obligatoire de l'industrie bovine en vertu d'une entente écrite avec l'ACIA.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes d'identification du bétail du Canada, veuillez consulter le site www.canadaid.ca ou composer le 1-877-909-BEEF (2333).

Pour de plus amples renseignements sur la traçabilité au Canada, consultez le site www.inspection.gc.ca ou composez le 1-800-442-2342.

-30-

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Agence canadienne d'identification du bétail
Danielle Oberle
Gestionnaire des communications
Téléphone : 403-476-1984
Cellulaire : 403-703-5575
Courriel : doberle@canadaid.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments
Relations avec les médias : 613-773-6600